



Université de Montpellier
FACULTÉ
de MÉDECINE
Montpellier-Nîmes



DEPARTEMENT DE MAÏEUTIQUE
SITE ENSEIGNEMENT de Montpellier
CAMPUS NORD - Arnaud de Villeneuve
641, avenue du Doyen Gaston Giraud
CS 59001 - 34093 MONTPELLIER CEDEX 01
Tél : 0434433646
mail : dominique.morel@umontpellier.fr



**DEMANDE D'INDEMNITÉ FORFAITAIRE DE TRANSPORT DES ÉTUDIANTS DE SECOND CYCLE
DES ÉTUDES DE MAÏEUTIQUE ACCOMPLISSANT UN STAGE EN DEHORS DE
L'ÉTABLISSEMENT DE RATTACHEMENT DE LA STRUCTURE DE FORMATION
DANS LAQUELLE ILS SONT INSCRITS.**

En référence au décret n° 2016-1335 du 7 octobre 2016 relatif aux fonctions en milieux hospitalier et extrahospitalier des étudiants en maïeutique, et à l'arrêté du 7 octobre 2016, fixant le montant de l'indemnité forfaitaire de transport pour les étudiants en second cycle des études de maïeutique accomplissant un stage en dehors de l'établissement de rattachement de leur structure de formation, je soussigné(e) (nom et prénom de l'étudiant)

....., étudiant hospitalier en second cycle des études de maïeutique (préciser l'année), demeurant (adresse du domicile)

....., inscrit(e) dans la structure de formation du Département de l'UFR de Médecine de l'Université de Montpellier- Site de Montpellier, demande à l'établissement support de rattachement de la structure de formation, le Centre Hospitalier Universitaire Arnaud de Villeneuve, direction des Affaires Médicales, à bénéficier de l'indemnité forfaitaire de transport conformément à l'arrêté du 7 octobre 2016, pour le stage extra hospitalier qui se déroulera (préciser le lieu) sur la période du au

J'atteste, par la présente, ne bénéficier d'aucun autre dispositif de prise en charge totale ou partielle de frais de transport pendant mon stage.

Fait à Montpellier, le

Signature